

PROTOCOLE DE RETOUR EN CLASSE LYCEE FRANCO-LIBANAIS NAHR IBRAHIM

Ce document s'appuie sur le protocole qui avait été élaboré en mai 2020 dans le cadre d'une reprise des cours en présentiel. Il a été adapté aux nouvelles consignes du ministère libanais de l'Education nationale.

Les thématiques sont les suivantes :

1. Nettoyage / désinfection des locaux
2. Sanitaires
3. Entrée des élèves
4. Sortie de l'établissement
5. Salles de classe
6. Autres lieux de l'établissement
7. Gestion de la circulation des élèves et des adultes
8. Récréations
9. Personnels
10. Cas suspect ou avéré
11. Formation, information, communication

Ce protocole repose sur quatre piliers fondamentaux et transversaux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels



1. NETTOYAGE DESINFECTIION DES LOCAUX

Les locaux seront désinfectés avant la reprise des cours et nettoyés selon un protocole très strict auquel les agents de service ont été formés. Un traitement quotidien est prévu.

2. SANITAIRES

Les sanitaires seront nettoyés et désinfectés selon les mêmes principes que les salles avec un produit nettoyant et désinfectant (détergent, détartrage, désinfection).

Nettoyage et désinfection des lavabos, sols et surfaces carrelés, cuvettes WC, urinoirs. Pour les usagers, savon et gel hydro alcoolique seront mis à disposition dans les sanitaires.



Le nombre d'élèves présents dans les sanitaires sera limité et contrôlé par les surveillants des couloirs.

3. ENTREE DES ELEVES

Principes d'organisation de la semaine de cours

Le principe retenu est de faire travailler les élèves par demi-groupes et de 8 h à 12 h (1^{er} degré) et de 8 h à 13 h (2d degré).

Les élèves du 1^{er} degré qui auraient des frères ou sœurs au 2d degré pourront bénéficier d'activités périscolaires jusqu'à 13 h. Mais les parents qui souhaiteraient récupérer leurs enfants du 1^{er} degré à 12 h le pourront.

Principe d'organisation de l'emploi du temps :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Semaine A	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1
Semaine B	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2
Semaine C	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1
	Etc...				

L'après-midi, il est envisagé de donner des cours par visio-conférence pour certaines classes.

Les jours sans école, les élèves auront du travail personnel à faire pour le lendemain.


Les groupes seront établis par ordre alphabétique en essayant de regrouper les fratries dans les mêmes groupes.

Le calendrier de retour des élèves en classe est fixé de la façon suivante :

Date	Classes	Groupes
Vendredi 23 octobre	Classes de maternelle et CP	Groupe 1
Lundi 26 octobre	Classes de maternelle et CP Classes de 6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} , 2 ^{de}	Groupe 2
Mardi 27 octobre	Classes de 6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} , 2 ^{de}	Groupe 1
Du jeudi 29 octobre au dimanche 8 novembre inclus : congés de la Toussaint		
Lundi 9 novembre	Classes de CE1, CE2, CM1, CM2	Groupe 1
Mardi 10 novembre	Classes de CE1, CE2, CM1, CM2	Groupe 2

Une fois les élèves rentrés, l'alternance des groupes se poursuivra comme indiquée à la page précédente.

Pour les autres niveaux de classes, la date de rentrée n'est pas encore fixée.

 Les élèves qui rentreraient de l'étranger sont tenus de se conformer aux règles édictées par l'Etat libanais en matière de tests et de confinement.

Dépôt des enfants

L'entrée se fera après un contrôle rigoureux par les personnes présentes à l'entrée : vérification du port du masque et prise de température. Celle-ci devra être inférieure à 37,5 °C. En cas de température supérieure, l'élève sera remis à ses parents.

Ces personnes porteront un masque et disposeront de solution hydro alcoolique.

Arrivée en voiture particulière ou transport privé


Pour ceux qui viennent en voiture particulière, il ne faudra faire sortir l'enfant qu'après autorisation de la personne responsable de l'entrée dans l'établissement.

 Dès que les dates de rentrée pour les classes ci-dessous sera connu, les consignes suivantes s'appliqueront :

Les élèves de **PS, MS et GS** entreront par la porte des maternelles et seront accompagnés dans leur classe par un seul de leurs deux parents. Les parents suivront le marquage au sol sans revenir sur leurs pas. Ils sortiront par le sas d'entrée de l'amphithéâtre.

Les élèves de **CP, CE1, CE2, CM1 et CM2** entreront, seuls, par le portail principal (portail bleu) et rejoindront la cour en suivant le marquage au sol.

Les véhicules des parents passeront par la route située devant le lycée.

 Le vendredi 23 octobre (Groupe 1) ou lundi 26 octobre (Groupe 2), les élèves de CP pourront être accompagnés par un de leurs parents jusqu'à la classe.

Les élèves du **collège et du lycée** seront déposés par leurs parents sur le parking nord habituellement réservé aux personnels et entreront par la porte qui longe les bâtiments des sciences.

Les véhicules qui amènent des **élèves scolarisés aux 1^{er} et 2^d degré** entreront par l'entrée principale (portail bleu).
Cette mesure concerne aussi les transports en bus privés.

Arrivée en transport scolaire (V.I.T.)

L'entrée se fera par le parking habituel.



Port du masque

Tout élève depuis le CP jusqu'en terminale devra porter un masque dès son entrée dans l'établissement. Il sera fourni par les familles. Chaque élève devra en avoir au moins deux pendant le temps de sa présence à l'école.

Sont exclu du port d'un masque :

- Les élèves de maternelle
 - Les élèves souffrant de problèmes respiratoires
 - Les élèves ayant des besoins spécifiques
- Le masque peut être remplacé par une visière.

Les gants ne sont d'aucune utilité et seront interdits.

Une fois que l'élève aura franchi les portails de l'établissement, il devra suivre le marquage au sol et se rendre directement dans la salle qui lui est affectée. Avant d'entrer dans la salle, il nettoiera ses mains avec une solution hydro alcoolique.
Hormis pour les enfants de maternelle, toute entrée de personne extérieure à l'établissement sera interdite au moment de l'accès des élèves (voir point n° 10)

Transport scolaire

Le transport scolaire sera organisé aux conditions suivantes :

- Port du masque obligatoire sauf pour les personnes qui en seraient exclues (voir ci-dessus)
- Seule la moitié des places assises sera occupée dans le respect de la distanciation physique
- Le transporteur s'est engagé à assurer le nettoyage et la désinfection des bus et à respecter les gestes barrière. Les chauffeurs et les accompagnateurs porteront des masques et disposeront de gel hydro alcoolique.

4. SORTIE DE L'ETABLISSEMENT

Les sorties de l'établissement se feront dans le respect de la distanciation physique et sous la responsabilité des professeurs et surveillants.

Maternelle : un seul parent sera autorisé à venir récupérer son enfant à la porte de la classe en respectant le fléchage.

Ceux qui prennent le transport scolaire seront récupérés à la porte de la classe par les accompagnatrices des bus.

Elémentaire : les élèves rejoindront le portail bleu accompagnés de leur professeur, ou le parking des bus en respectant le fléchage.

Collège et Lycée : les élèves rejoindront le portail du parking extérieur après en avoir reçu l'autorisation de la part des surveillants. Même consigne que l'élémentaire pour rejoindre le parking des bus.

5. SALLES DE CLASSE

Organisation des salles de classe

Les élèves seront par groupe de 18 au maximum par classe.

Une distance de 1,5 mètre autour de chaque élève sera prévue. Le mobilier, positionné avant l'arrivée des élèves, ne sera pas bougé une fois les élèves en classe.

Mobilier et matériel non nécessaires seront neutralisés.

Les portes et les fenêtres demeureront ouvertes pendant au moins 15 mn avant l'arrivée des élèves, durant les temps de pause et en fin de journée.

Les élèves ne changeront pas de salles pour ne pas mélanger les groupes. Ce sont les professeurs qui se déplaceront.

Des fontaines à eau seront disposées à chaque étage. Les élèves sont tenus d'apporter leur récipient personnel et de ne le prêter à personne.

Matériel scolaire

Il sera absolument interdit d'emprunter tout matériel scolaire (livres, cahiers, feuilles, stylos, règles...). Chaque élève doit apporter son matériel.

6. AUTRES LIEUX DE L'ETABLISSEMENT

Cafétéria et kiosques,

Ces espaces seront fermés. Les élèves devront apporter leurs collations personnelles sans qu'il ne soit possible de les partager avec d'autres élèves.

Foyer des élèves

Il sera fermé

La BCD et le CDI

Ils seront fermés. Le prêt de livres ou de documents pourra se faire sur commande. Les professeurs documentalistes assureront la livraison aux élèves dans les salles de classe.

Gymnase, vestiaires et douches

Ces locaux seront fermés.

Casiers

Ils ne seront pas utilisés par les élèves et seront condamnés

7. GESTION DE LA CIRCULATION DES ELEVES ET DES ADULTES

Règles de circulation

Un sens unique de circulation sera établi dans l'établissement en veillant à supprimer tout croisement de flux d'élèves. Un marquage visible par tous sera mis en place.

Les portes pouvant l'être seront maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact.

8. RECREATIONS

Les récréations auront lieu dans les salles de classe. Des pauses pourront éventuellement être prises à l'extérieur pour les élèves de l'école maternelle et élémentaire.

Les jeux de contact et de ballons, tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées seront interdits.

9. PERSONNELS, FOURNISSEURS, PARENTS

Les personnels seront obligés de se protéger en portant un masque ou une visière. L'établissement fournira deux masques à chaque personnel, et mettra à disposition des masques en cas de besoin.

Le port des gants n'est pas autorisé.

Lors de leur entrée dans l'établissement, un contrôle de température sera effectué.

Professeurs : le matériel partagé (ordinateurs dans les classes) sera désinfecté par la personne qui l'a utilisé avant qu'elle ne quitte la salle.

La salle des professeurs sera aménagée de façon à respecter la distanciation physique (sièges distants d'au moins 1 mètre)

Personnel d'accueil : respecter la distanciation, port obligatoire du masque.

Personnel de maintenance : éviter le partage des outils. Si ce n'est pas possible, les outils seront nettoyés avant et après leur utilisation.

Des solutions hydro alcooliques seront mises à leur disposition

Fournisseurs et personnels extérieurs : ils seront soumis aux règles de ce protocole, notamment le lavage des mains (ou désinfection avec une solution hydro alcoolique), le port du masque...

Parents : la communication à distance sera privilégiée. Si ce n'est pas possible, l'accueil se fera de préférence en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection.

Aucune personne ne sera admise dans l'établissement si les mesures préconisées par ce protocole ne sont pas respectées.

La loge est tenue de demander à toute personne qui se présente à l'entrée de l'établissement de respecter le protocole sanitaire.



10. PERSONNES VULNERABLES / CAS SUSPECT OU AVERE

Personnes vulnérables

Les élèves ne pourront pas venir en classe s'ils présentent des signes de maladie ou s'ils sont porteurs d'une pathologie sensible au virus (à voir avec le médecin traitant ou avec Mme Gemma El Horsi, Infirmière).



Pour information voici le texte qui s'applique en France pour la définition des personnes vulnérables :
« Les personnes vulnérables présentant un risque de développer une forme grave d'infection au virus SARS-CoV-2 dont la liste a été définie par le décret n° 2020-521 du 5 mai 2020 sont les personnes :

- âgées de 65 ans et plus ;
- ayant des antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- ayant un diabète non équilibré ou présentant des complications ;
- présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale (broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment) ;
- présentant une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- atteintes de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
- présentant une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kgm²) ;
- atteintes d'une immunodépression congénitale ou acquise :
 - ✓ médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ; infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 < 200/mm³ ;
 - ✓ consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;
 - ✓ liée à une hémopathie maligne en cours de traitement ;
- atteintes de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- présentant un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
- étant au troisième trimestre de la grossesse.

Les personnes vivant au domicile d'une personne considérée comme vulnérable au regard de ces critères peuvent également bénéficier du dispositif. »

Cas suspect ou avéré

Procédure en cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant.

En cas de test positif :

- Information des autorités sanitaires
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48 h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade.

Procédure en cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un adulte :

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne

En cas de test positif :

- Information des autorités sanitaires
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48 h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade.

11. FORMATION, INFORMATION, COMMUNICATION

Les personnels enseignants

Ils seront formés et préparés pour la reprise grâce à des réunions organisées avant la rentrée des élèves

Les personnels d'entretien

Ils seront formés aux techniques de nettoyage et de désinfection et l'Agent Chef veillera à la stricte application des protocoles.

Les élèves

Ils seront informés des dispositions du protocole sanitaire par l'envoi de celui-ci à leurs parents et ils seront conviés à des réunions d'information par visioconférence avant leur retour en classe. Ces rencontres seront adaptées au niveau des élèves.

Les délégués des élèves seront associés au processus d'information de leurs camarades.

Des affiches rappelant les principes fondamentaux du protocole seront disposées dans l'ensemble de l'établissement.

Avant le retour en classe, une vidéo rappelant le parcours des élèves et les gestes barrière sera diffusée.

Les parents

Ils seront informés par l'envoi du protocole sanitaire.